



NOËL DIAGNOSTICS

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 18/NFL/0856

Date du repérage : 11/04/2018

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Val-d'Oise**

Adresse : **18 rue Saint Claude**

Commune : **95590 NERVILLE-LA-FORÊT**

**Section cadastrale : AE, Parcelle
numéro : 56,**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

**Salle des fêtes, partie d'une grange
et maison individuelle**

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :

MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 rue Saint Claude

95590 NERVILLE-LA-FORÊT

Propriétaire :

MAIRIE DE NERVILLE-LA-FORÊT

20 rue Saint Claude

95590 NERVILLE-LA-FORÊT

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux <i>N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>

Nature des travaux : - Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : OUI

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	NOËL Florent
N° de certificat de certification	C0832^{le} 26/05/2013
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	LCC QUALIXPERT
Organisme d'assurance professionnelle	Allianz
N° de contrat d'assurance	808108892
Date de validité :	30/09/2018

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par NOËL Florent le 11/04/2018.

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XLp 300 / 14597
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	01/12/2015
Activité à cette date et durée de vie de la source	1480 MBq

1. Rappel des références réglementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XLp 300	
N° de série de l'appareil	14597	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	01/12/2015	Activité à cette date et durée de vie : 1480 MBq
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T940837	Date d'autorisation 16/11/2016
	Date de fin de validité de l'autorisation 16/11/2021	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	NOEL Florent	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	NOËL Florent	

Étalon : **FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	11/04/2018	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	312	11/04/2018	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
------------------------------	---

Liste des locaux visités

Maison RDC - Porche

Maison RDC - Entrée

Maison RDC - Salle de bain

Maison RDC - Cuisine

Maison RDC - Séjour

Maison RDC - Chambre

Maison - Combles

Maison - Vide sanitaire

Grange - Abris

Grange - Réserve

Extérieur - Jardin

Salle des fêtes - Entrée

Salle des fêtes - Cuisine

Salle des fêtes - Sanitaires

Salle des fêtes - Wc 1

Salle des fêtes - Wc 2

Salle des fêtes - Local technique

Salle des fêtes - Chemin

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Néant

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, ...).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Maison RDC - Porche

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Plaque préfabriquée		-	Absence de revêtement
-	B	Mur (Non mesurée)	Plaque préfabriquée		-	Absence de revêtement
-	C	Mur (Non mesurée)	Plaque préfabriquée		-	Absence de revêtement
-	D	Mur (Non mesurée)	Plaque préfabriquée		-	Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	Plaque préfabriquée		-	Absence de revêtement
-	C	Porte (P1) (Non mesurée)	Bois		-	Absence de revêtement
-		Faux Limon (Non mesurée)	Ciment		-	Absence de revêtement
-		Crémaillère (Non mesurée)	Ciment		-	Absence de revêtement
2		Balustre (partie haute)	Bois	Peinture	0,16	
3	0,36					
4		Main courante (mesure 2)	Bois	Peinture	0,11	
5	0,07					
6		Elément de la porte (P1) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,13	
7	0,21					
8	A	Embrasure (mesure 2)	Bois	Peinture	0,22	
9					0,1	

Maison RDC - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
10	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,31	
11					0,2	
12					0,21	
13	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,32	
14					0,08	
15					0,15	
16	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,35	
17					0,29	
18					0,28	
19		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,07	
20	0,22					
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement

Maison RDC - Salle de bain

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Sol plastique		-	Absence de revêtement
21	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,16	
22					0,36	
23					0,2	
24	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,21	
25					0,12	
26					0,29	
27	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,22	
28					0,24	
29					0,28	
30	D	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,28	
31					0,08	
32					0,13	
33		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,2	
34					0,27	
35	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,1	
36					0,27	
37	C	Fenêtre intérieure (F1) (Huisserie)	Bois	Peinture	0,1	
38					0,3	
39	C	Fenêtre extérieure (F1) (Huisserie)	Bois	Peinture	0,25	
40					0,26	
41	C	Fenêtre intérieure (F2) (Huisserie)	Bois	Peinture	0,07	
42					0,34	
43	C	Fenêtre extérieure (F2) (Huisserie)	Bois	Peinture	0,36	
44					0,38	
45		Plinthes (mesure 2)	Bois	Peinture	0,09	
46					0,38	
47	C	Garde corps (mesure 2)	Métal	Peinture	0,37	
48					0,12	
49	C	Garde corps (G2) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,34	
50					0,04	

Maison RDC - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
51	A	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,38	
52					0,15	
53					0,09	
54	B	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,13	
55					0,28	
56					0,29	
57	C	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,1	
58					0,26	
59					0,23	
60	D	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,23	
61					0,06	
62					0,35	
63		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,09	
64					0,35	
65	D	Fenêtre intérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,17	
66					0,18	
67	D	Fenêtre extérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0	
68					0,18	
69	D	Volet intérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,35	
70					0,39	
71	D	Volet extérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,34	
72					0,21	

Maison RDC - Séjour

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
73		Plinthes (mesure 2)	Bois	Peinture	0,28	
74					0,31	
75	A	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,12	
76					0,02	
77					0,38	
78					0,13	
79	B	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,09	
80					0,18	
81	C	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,06	
82					0,15	
83					0,24	
84	D	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,27	
85					0,05	
86					0,05	
87		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,31	
88					0,18	
89	B	Fenêtre intérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,23	
90					0,26	
91	B	Fenêtre extérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,2	
92					0,08	
93	B	Volet intérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,2	
94					0,36	
95	B	Volet extérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,14	
96					0,27	

Maison RDC - Chambre

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Parquet		-	Absence de revêtement
97	A	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,27	
98					0,3	
99					0,09	
100	B	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,39	
101					0,1	
102					0,24	
103	C	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,31	
104					0,33	
105					0,16	
106	D	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,23	
107					0,32	
108					0,07	
109		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,34	
110					0,25	
111	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,16	
112					0,03	
113	D	Fenêtre intérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,3	
114					0,05	
115	D	Fenêtre extérieure (F1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,17	
116					0,07	
117	D	Volet intérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,04	
118					0,08	
119	D	Volet extérieur (partie haute)	Bois	Peinture	0,15	
120					0,04	

Maison - Combles

Nombre d'unités de diagnostic : 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Bois		-	Absence de revêtement

Maison - Vide sanitaire

Nombre d'unités de diagnostic : 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Terre battue		-	Absence de revêtement
-		Mur (Non mesurée)	Parpaing		-	Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	Brique		-	Absence de revêtement

Grange - Abris

Nombre d'unités de diagnostic : 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Terre battue		-	Absence de revêtement
121	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,22	
122					0,24	
123					0,18	
124	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,36	
125					0,06	
126					0,1	
127	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,06	
128					0,08	
129					0,3	

Grange - Réserve

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Terre battue		-	Absence de revêtement
130	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,09	
131					0,33	
132					0,23	
133	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,33	
134					0,1	
135					0,06	
136	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,09	
137					0,34	
138					0,12	
139	D	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,33	
140					0,37	
141					0,33	
142		Porte (P1)	Bois	Peinture	0,01	
143		(Huisserie)			0,24	

Extérieur - Jardin

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
144		Raccord sur mur			0,34	
145		Brique (R1) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,22	
146		Raccord sur mur			0,3	
147		Brique (R2) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,22	
148		Raccord sur mur			0,4	
149		Brique (R3) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,29	
150		Raccord sur mur			0,4	
151		Brique (R4) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,16	
152		Raccord sur mur			0,1	
153		Brique (R5) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,12	
154		Raccord sur mur			0,21	
155		Brique (R6) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,1	
156		Raccord sur mur			0,3	
157		Brique (R7) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,05	
158		Raccord sur mur Brique (R8) (mesure 1)	Métal	Peinture	6,64	Voir photo
159		Raccord sur mur Brique (R9) (mesure 1)	Métal	Peinture	2,35	
160		Raccord sur mur Brique (R10) (mesure 1)	Métal	Peinture	5,81	

Salle des fêtes - Entrée

Nombre d'unités de diagnostic : 19

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
161					0,21	
162	A	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,12	
163					0,24	
164					0,06	
165	B	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,36	
166					0,29	
167					0,24	
168	C	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,19	
169					0,35	
170					0,01	
171	D	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,23	
172					0,35	
173					0,29	
174	E	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,31	
175					0,18	
176					0,27	
177	F	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,14	
178					0,35	
179					0,34	
180	G	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,26	
181					0,29	
182					0,33	
183	H	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,09	
184					0,32	
185					0,3	
186	I	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,36	
187					0,2	
188					0,05	
189	J	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,31	
190					0,1	
191					0,07	
192	K	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,16	
193					0,03	

194					0,31	
195	L	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,3	
196					0,12	
197		Plafond (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,09	
198					0,02	
199		Plafond (P2) (mesure 2)	Bois	Peinture	0,02	
200					0,36	
201	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,08	
202					0,14	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
203	f	Porte (P2) (Huisserie)	bois	Peinture	0,08	
204					0,16	
205	k	Porte (P3) (Huisserie)	bois	Peinture	0,33	
206					0,02	

Salle des fêtes - Cuisine

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
207					0,28	
208	A	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,23	
209					0,36	
210					0,02	
211	B	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,26	
212					0,33	
213					0,18	
214	C	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,37	
215					0,24	
216		Plafond (P1) (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,38	
217					0,36	
218		Plinthes (mesure 2)	Bois	Peinture	0,26	
219					0,25	
-		Sol (Non mesurée)	Chape		-	Absence de revêtement
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-		Mur (Non mesurée)	Pierre		-	Absence de revêtement

Salle des fêtes - Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
220					0,18	
221	A	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,1	
222					0,1	
223					0,14	
224	B	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,18	
225					0,12	
226					0,25	
227	C	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,31	
228					0,18	
229					0,25	
230	D	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,1	
231					0,29	
232					0,18	
233	E	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,37	
234					0,36	
235					0,16	
236	F	Mur (au centre)	plâtre	peinture	0,38	
237					0,3	
238		Plafond (P1) (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,02	
239					0,35	
240	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,2	
241					0,04	
242	C	Porte (P2) (Huisserie)	bois	Peinture	0,1	
243					0,39	
244	C		bois	Peinture	0,18	

245		Porte (P3) (Huisserie)			0,24	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	-	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	B	Mur (Non mesurée)	-	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation

Salle des fêtes - Wc 1

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	B	Mur (Non mesurée)	Plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	C	Mur (Non mesurée)	Plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	D	Mur (Non mesurée)	Plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
246	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,12	
247					0,16	
248					0,17	
249	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,22	
250					0,02	
251					0,08	
252	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,32	
253					0,39	
254					0,22	
255	D	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,01	
256					0,28	
257					0,07	
258		Plafond (P1) (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,09	
259					0,07	
260	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,36	
261					0,28	

Salle des fêtes - Wc 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm ²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
262	A	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,16	
263					0,1	
264					0,33	
265	B	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,39	
266					0,1	
267					0,39	
268	C	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,14	
269					0,32	
270					0,19	
271	D	Mur (au centre)	plâtre	Peinture	0,36	
272					0,24	
273					0,13	
274		Plafond (P1) (mesure 2)	Plâtre	Peinture	0,16	
275					0,18	
276	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,21	
277					0,14	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage		-	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	B	Mur (Non mesurée)	plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	C	Mur (Non mesurée)	plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation
-	D	Mur (Non mesurée)	plâtre	Carrelage	-	Élément non visé par la réglementation

Salle des fêtes - Local technique

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Chape		-	Absence de revêtement
278	A	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,01	
279					0,09	
280					0,17	
281	B	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,37	
282					0,3	
283					0,32	
284	C	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,31	
285					0,34	
286					0,34	
287	D	Mur (au centre)	Plâtre	Peinture	0,08	
288					0,1	
289					0,3	
-		Plafond (P1) (Non mesurée)	Bois		-	Absence de revêtement
290	A	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,21	
291					0,28	

Salle des fêtes - Chemin

Nombre d'unités de diagnostic : 20

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Observation
-		Sol (Non mesurée)	Béton		-	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Pierre		-	Absence de revêtement
-	B	Mur (Non mesurée)	Ciment		-	Absence de revêtement
-	C	Mur (Non mesurée)	ciment		-	Absence de revêtement
-	D	Mur (Non mesurée)	ciment		-	Absence de revêtement
292	c	Porte (P1) (Huisserie)	bois	Peinture	0,37	
293					0,05	
294	D	Raccord mural vertical (R1) (mesure 1)	Métal	Peinture	5,36	Voir localisation sur plan
295	D	Raccord mural vertical (R2) (mesure 1)	Métal	Peinture	5,87	
296	D	Raccord mural vertical (R3) (mesure 1)	Métal	Peinture	7,15	
297	D	Raccord mural vertical (R4) (mesure 1)	Métal	Peinture	3,63	
298	D	Raccord mural vertical (R5) (mesure 1)	Métal	Peinture	8,24	
299	D	Raccord mural vertical (R6) (mesure 1)	Métal	Peinture	7,47	
300	D	Raccord mural vertical (R7) (mesure 1)	Métal	Peinture	3,63	
301		Arche (R1) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,1	
302		0,36				
303		Arche (A2) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,13	
304					0,23	
305		Arche (A3) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,38	
306					0,26	
307		Arche (A4) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,05	
308					0,09	
309		Arche (A5) (mesure 2)	Métal	Peinture	0,16	
310					0,06	
-	D	Support ArcheD (Non mesurée)	Métal peinture		-	Absence de revêtement
311		Portail (mesure 1)	Métal	peinture	3,06	

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :

Néant

Validité du constat :

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

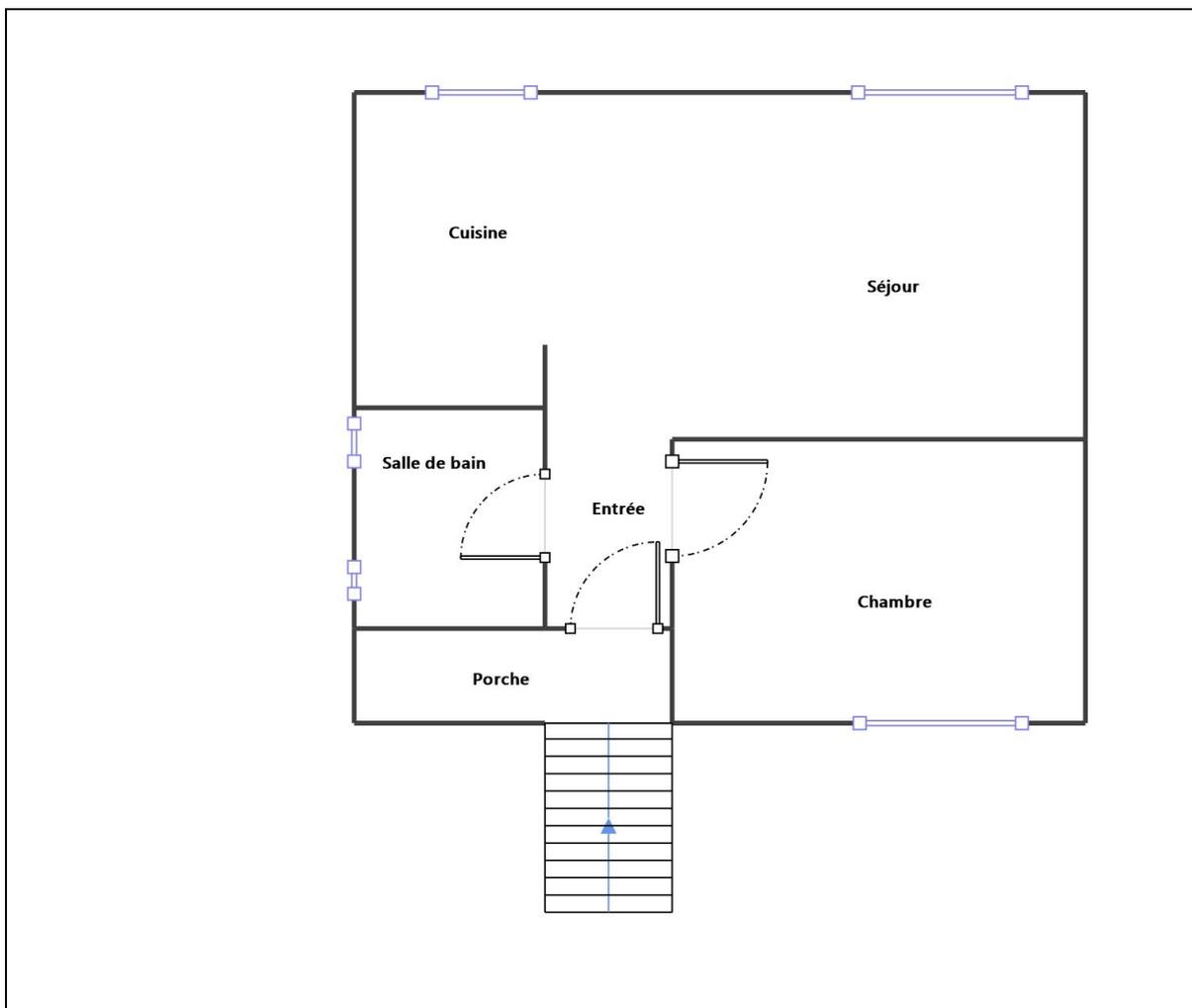
Nota : **Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCC QUALIXPERT - 17 rue Borrel 81100 CASTRES (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

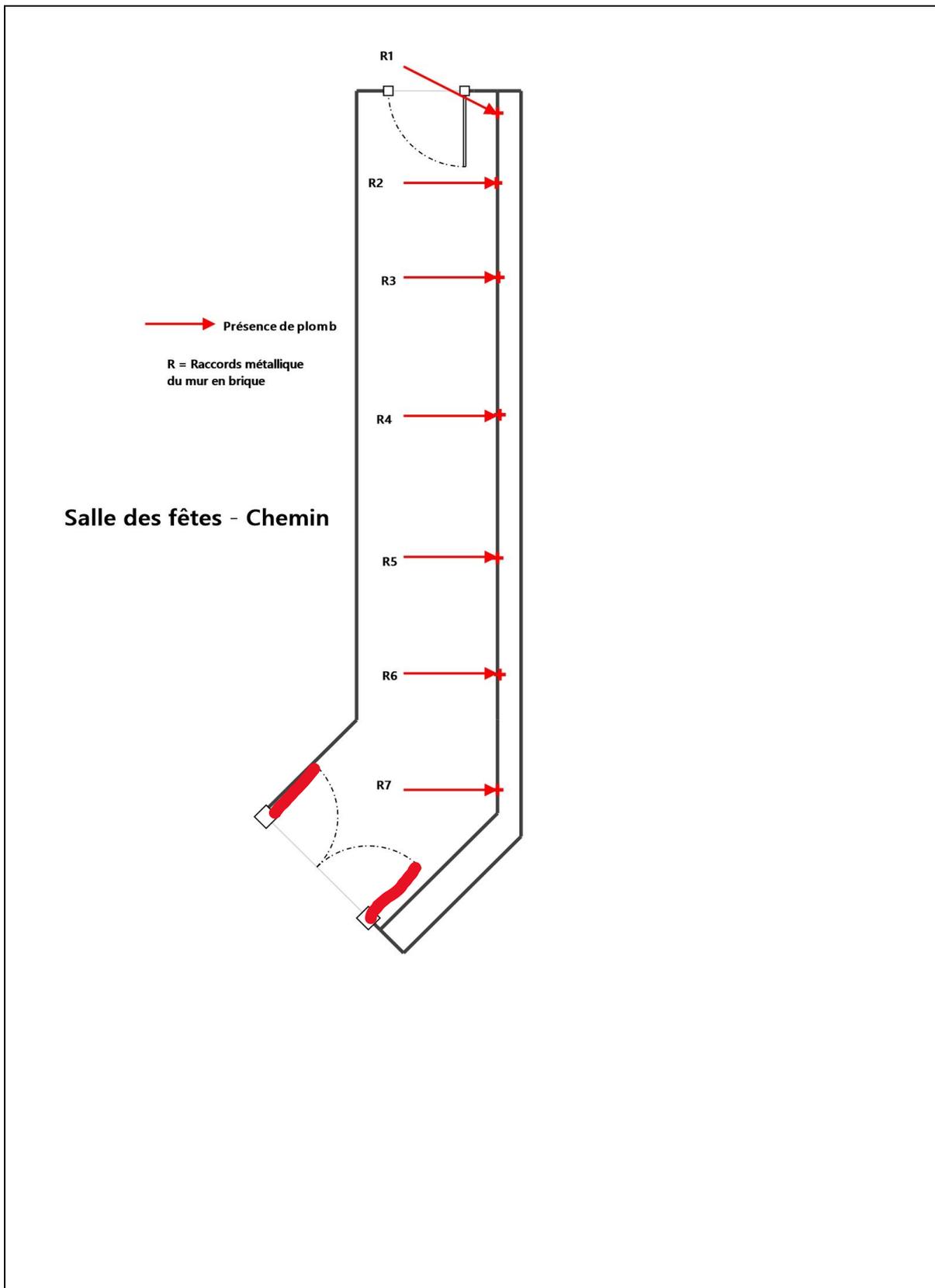
Fait à **Maisons-Alfort**, le **02/05/2018**

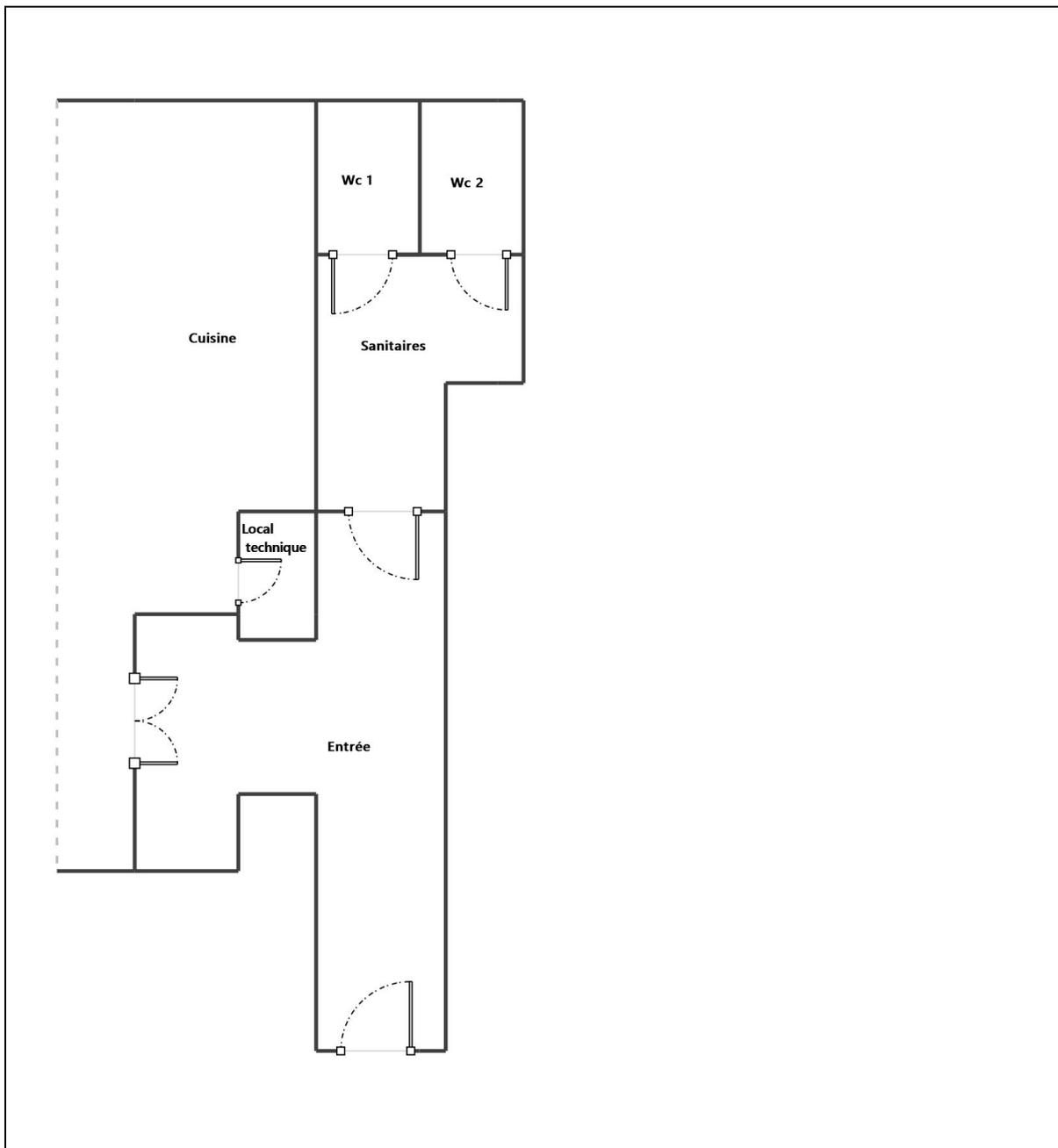
Par : **NOËL Florent**



6. Localisation des mesures sur croquis de repérage







Illustrations



Photo n° PhPb001
Localisation : Extérieur - Jardin
UD : Raccord sur mur Brique (R8, R9 ,R10)

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine-t-on ?

Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant

En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenailage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,...) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs